

Conditions générales de pension pour votre chien



1. Pension familiale et environnement

La pension est gérée dans un cadre familial, avec les avantages et inconvénients qui en résultent. Le chien vit dans un environnement domestique, au contact d'autres animaux et dans un espace intérieur et extérieur non aseptisé. Le propriétaire reconnaît que, malgré toute notre vigilance, il est impossible de maîtriser l'ensemble des éléments de l'environnement (mobilier, jardin, flore, interactions entre animaux, etc.). En confiant son chien à la pension, le propriétaire comprend et accepte les risques inhérents à ce mode de garde.

2. Dégâts causés par le chien

Le propriétaire du chien atteste avoir une assurance RC et prend à sa charge tous les dégâts causés par son chien dans la maison et à l'extérieur (griffure, matériels endommagés, ...) ou en dehors de la propriété.

3. Blessures causés par le chien

Le propriétaire du chien prend en charge tous les frais vétérinaires si son chien ou blesse un autre animal et prend la responsabilité civile et financière en cas d'attaque ou de blessure infligée à un humain. Aucun frais vétérinaires ne sera avancé par nos soins.

4. Accident ou maladie

Le propriétaire s'engage à nous informer de toute maladie chronique ou problème de santé connu lors de la première rencontre. En cas de problème de santé ou de blessure durant le séjour, nous contacterons immédiatement le propriétaire ou, à défaut, son contact d'urgence. Si aucune personne n'est joignable et/ou qu'une intervention d'urgence est nécessaire, nous confierons le chien au Vétérinaire des Tuileries ou VetUrgences et suivrons ses recommandations. Tous les frais vétérinaires sont exclusivement à la charge du propriétaire et ne seront pas avancés par nos soins. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'intoxication, de maladie ou virus survenant pendant ou après le séjour (y compris en période de latence), ainsi que pour tout accident pouvant survenir durant la garde entraînant des complications de santé ou le décès du chien.

5. Carnet de vaccination

Le carnet de vaccination doit être à jour (fait il y a moins d'un an). Les vaccins suivants sont obligatoires : DHPPI, leptospirose et toux du chenil (intranasale). Le vaccin de la rage est obligatoire pour tous les chiens. Les animaux non vaccinés ou insuffisamment vaccinés restent sous la pleine responsabilité de leur propriétaire, de même que ceux contaminés par un autre chien. En l'absence de carnet complet à l'admission, nous nous réservons le droit de refuser la garde et de facturer CHF 10.-/jour. Le chien doit être exempt de parasites (puces, tiques, vers, etc...). Le chien doit être identifié avec une médaille et avoir la médaille cantonale.

6. Comportement

Nous déclinons toute responsabilité en cas de fugue. Le chien doit être capable de rester seul sans aboyer, hurler ou détruire. En cas de comportement inadéquat (aboiement, destruction, agressivité, etc.), nous nous réservons le droit de restituer le chien immédiatement à son propriétaire. Dans ce cas, le prix du séjour reste dû en totalité.

Conditions générales de pension pour votre chien



7. Pension

Plusieurs chiens sont accueillis simultanément en pension/garderie. Le propriétaire accepte les risques liés à la cohabitation canine. Les objets personnels (jouets, corbeilles, couvertures, etc.) sont acceptés, mais nous déclinons toute responsabilité en cas de dégradation ou de perte.

8. Abandon

Au cas où l'animal ne pourrait être repris à la date convenue, le propriétaire s'engage à nous aviser immédiatement. Sans nouvelle, 3 jours après la date convenue, la pension deviendra propriétaire du chien et pourra en disposer. Le montant de la garde reste dû et tout supplément sera à la charge du propriétaire.

9. Réseaux sociaux et communication

Le propriétaire nous autorise à prendre des photos et vidéos de son chien et à les utiliser sur les réseaux sociaux dans le cadre de la promotion de notre activité. Aucune donnée personnelle ne sera diffusée. Le propriétaire accepte également de recevoir, à l'adresse e-mail communiquée, des informations ou communications relatives aux services de la pension (actualités, disponibilités, nouveautés) et peut à tout moment se désabonner en faisant une demande par mail.

10. Tarifs

Les tarifs appliqués sont ceux affichés sur notre site internet.

11. Paiement

Le paiement s'effectue le jour du départ de votre chien, pour la totalité du séjour. Un acompte peut être demandé pour garantir une réservation. Les paiements sont acceptés en espèces ou via TWINT.

12. Conditions d'annulation

Si l'annulation intervient :

- Annulation gratuite jusqu'à 15 jours avant l'arrivée prévue.
- 6 à 10 jours avant l'arrivée prévue, 50% du montant total du séjour reste dû.
- 5 jours avant l'arrivée prévue ou "No Show", 100% du montant total du séjour reste dû.
- Annulation en cas de force majeure, merci de nous contacter.

13. Nos engagements

La pension s'engage à assurer la garde des chiens qui lui sont confiés dans des conditions conformes aux normes de bien-être animal en vigueur. Elle veille à la sécurité, à l'hygiène et au confort des animaux tout au long de leur séjour. La pension s'engage notamment à :

- respecter les besoins fondamentaux du chien (alimentation, repos, sorties, soins de base)
- surveiller l'état général et le comportement des chiens pendant leur séjour
- informer sans délai le propriétaire en cas de problème
- traiter chaque chien avec bienveillance, patience et respect, comme s'il s'agissait du nôtre.

Le for juridique est établi à Genève.

Les présentes conditions générales font partie intégrante du contrat de garde et s'appliquent à chaque séjour. Cette version annule et remplace les conditions antérieures.